



Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-263300741-20221222-DEC-2022-12-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022

Affichage : 04/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le 06 décembre 2022

DEC-2022-12-29

PTO / Centre commande publique / TDM

DÉCISION

VU la délibération n°2020.03.02 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 23 Juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 24 juillet 2020, concernant les délégations de pouvoir accordées au Président du CCAS dans le cadre de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de passer un marché concernant l'approvisionnement des denrées alimentaires répondant à la spécificité de la diététique infantile ; à destination des 4 structures multi-accueils collectifs gérées par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Bruges. Ces structures accueillent des enfants de 3 mois à 3 ans ;

CONSIDERANT l'estimation des besoins (172 500 € HT maximum) sur la durée maximale du marché, soit 3 ans, ce marché a fait l'objet d'une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique ;

Le type de contrat est un accord-cadre avec minimum et maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique donnant lieu à l'émission de bons de commande.

Ce marché de fournitures comprend 4 lots séparés.

| Lot(s) | Désignation | Minimum HT | Maximum HT |
|--------|---------------------------|-------------|-------------|
| Lot 1 | Produits frais-œufs frais | 12 000,00 € | 16 000,00 € |
| Lot 2 | Fruits-légumes frais | 13 500,00 € | 16 500,00 € |
| Lot 3 | Epicerie | 6 000,00 € | 10 000,00 € |
| Lot 4 | Produits surgelés | 11 000,00 € | 15 000,00 € |

CONSIDERANT l'attribution antérieure des lots 1 et 3 (décision 2022-09-18) et l'infructuosité des lots 2 et 4 ;

CONSIDERANT la nécessité de relancer une consultation pour attribuer ces lots infructueux ;

CONSIDERANT la nouvelle consultation lancée en MAPA en date du 26 octobre 2022 pour les lots 2 et 4 et l'analyse effectuée, il convient d'attribuer le lot 4 à **SAS ACHILLE BERTRAND** ;



Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-263300741-20221222-DEC-2022-12-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022

Affichage : 04/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



La Présidente du CCAS DECIDE :

- **De déclarer sans suite pour cause d'infructuosité (absence d'offre) le lot 2,**
- **De signer** avec l'entreprise SAS ACHILLE BERTRAND, domiciliée LES HERBIERS CEDEX (85505), n° SIRET 424 935 500 00068, un marché de fourniture de produits surgelés (lot 4) d'un montant de 11 000€ HT minimum et 15 000€ HT maximum.

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

La Présidente du CCAS,

Brigitte TERRAZA

